

Motion du 16 mai 2019 de Mmes et MM. Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Charles Lathion, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Jean-Luc von Arx, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Emmanuel Deonna: «Profitons de nos parcs, protégeons nos enfants!»

(renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 25 juin 2019)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'en matière de cancer de la peau, la Suisse est un mauvais élève parmi les pays européens. Elle est considérée comme un «pays à risque élevé»: chaque année, environ 25 000 personnes sont atteintes de formes agressives de la maladie;
- que les enfants, dont les mécanismes naturels d'autoprotection ne sont pas encore entièrement développés, sont plus sensibles aux risques environnementaux que les adultes;
- que l'exposition solaire au cours de l'enfance et de l'adolescence créent les conditions favorables à l'apparition d'un mélanome ou d'un autre cancer cutané au cours de la vie;
- qu'ainsi les cellules cutanées endommagées par chaque exposition excessive au soleil demeurent. Ainsi, les coups de soleil attrapés à un jeune âge multiplient par deux à trois le risque de développer un cancer de la peau;
- que l'ombre est la meilleure protection solaire pour nous protéger des rayons UV;
- que plusieurs places de jeux en Ville de Genève, notamment des pataugeoires et des bacs à sable, ne disposent d'aucun espace ombragé;
- qu'avec la multiplication des périodes de fortes chaleurs, les onze pataugeoires de la Ville sont de plus en plus fréquentées par les jeunes enfants qui souhaitent s'y rafraîchir;
- que les aspects de prévention contre la surexposition au soleil devraient dès lors être considérés par les collectivités publiques lors de l'élaboration de projets d'aménagement;
- que des exemples d'aménagement permettant la création de zones ombragées (toiles anti-UV, pergolas végétales) existent dans d'autres villes suisses, notamment en Suisse allemande (par exemple à la pataugeoire publique de Marzili à Berne);

- qu'il s'agit d'une préoccupation majeure d'une majorité de parents et que différentes pétitions ont été lancées (par exemple en 2010 pour la pataugeoire des voies couvertes de Saint-Jean et en 2019 pour la pataugeoire du parc de La Grange);
- que les espaces de loisirs et de jeux à ciel ouvert fréquentés par les familles contribuent à la cohésion sociale;
- que les zones ombragées font cruellement défaut dans des nouveaux parcs en particulier (parc Hentsch),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à identifier les parcs où les zones ombragées manquent et à proposer au Conseil municipal des aménagements permettant de créer de tels espaces;
- à réaliser rapidement des aménagements permettant de créer des zones ombragées dans les espaces de jeux les plus exposés de la Ville de Genève (pataugeoires et bacs à sable notamment).